

## COMMUNIQUÉ du 20 mai 2017

Les élus de l'opposition municipale de Guer confirment leur soutien à l'Association « GUER NATATION » dans le conflit qui l'oppose au SIGEP.

Après des années de collaboration, le SIGEP a décidé de ne pas renouveler la convention qui le liait à GUER NATATION.

Depuis plusieurs années déjà, le SIGEP veut modifier la répartition historique des rôles au sein de la piscine municipale de Guer : au SIGEP la gestion (comme son nom l'indique) ; à GUER NATATION l'animation. Soulignons que GUER NATATION ne sollicite aucune subvention communale ou communautaire.

Acculé par des difficultés financières importantes, le Président du SIGEP estime pouvoir redresser la situation en reprenant à son compte la totalité des revenus des cours de natation. Il faudra en assumer également les charges, et la partie ne s'annonce pas gagnée.

Dans un souci de conciliation, et en réponse à la demande du Bureau de GUER NATATION, des élus de l'opposition guéroise se sont portés volontaires pour tenter une médiation lors de 2 rencontres de négociation. Des élus de la majorité, ainsi que des élus d'autres communes, auraient pu suivre une démarche identique. Il est faux d'écrire, comme l'a fait le Président du SIGEP, « *une réunion avec les membres de l'opposition de la ville de Guer n'a pas pu solutionner le déficit* ». Une proposition a été faite : il s'agissait de répartir l'augmentation de 25 000 € entre les « facturations » au public par le SIGEP et par GUER NATATION, en proportion de la part de chacun dans les recettes du SIGEP. L'effort du SIGEP aurait ainsi été de l'ordre de 16 000 € (à imputer sur le coût des séances de natation) et de l'ordre de 9 000 € pour GUER NATATION (à répercuter sur les cotisations, soit environ 18 € par adhérent). Pour les bénéficiaires, la hausse des tarifs aurait donc été la même pour les 2 catégories de public.

A la marge, une hausse de l'ordre de 1,5 % pouvait être demandée aux communes (à la hauteur des hausses de la plupart des budgets communaux).

Cette solution présente en outre l'avantage pour le SIGEP de ne pas devoir s'engager dans la prise en charge de frais de personnels supplémentaires. Après

tout, les problèmes actuels ne trouvent-ils pas leur origine dans un grave conflit dans la gestion du personnel ? (Le Président du SIGEP a indiqué au Conseil communautaire d'Oust à Brocéliande Communauté que cette affaire a coûté 190 000 € au SIGEP, c'est à dire d'une manière ou d'une autre aux citoyens).

Le Président du SIGEP s'était engagé à chiffrer cette proposition intermédiaire et à la communiquer au Bureau syndical, ce qu'il n'a pas fait.

Nous voulons croire qu'il est encore temps d'analyser cette solution et de consulter les communes membres du SIGEP sur la base d'un dossier actualisé.